

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL



PROGRAMME 126

---

### CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

MINISTRE CONCERNÉ : ÉDOUARD PHILIPPE, PREMIER MINISTRE

<a href="#">Présentation stratégique du projet annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	6
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	9
<a href="#">Justification au premier euro</a>	12

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Patrick BERNASCONI

*Président du Conseil économique, social et environnemental*

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est la troisième assemblée constitutionnelle de la République. Cette assemblée consultative est composée de 233 membres désignés par le Secrétariat général du gouvernement sur proposition des plus grandes organisations socioprofessionnelles nationales - associations, organisation non gouvernementales, ou par décret du Président de la République.

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et la loi organique du 28 juin 2010 ont été à l'origine d'une évolution institutionnelle ouvrant la possibilité de saisines parlementaires du CESE et le droit de pétition aux citoyens, et permettant, sur la base d'une parité femmes-hommes, l'entrée au Conseil des acteurs environnementaux et la constitution d'un groupe représentant les organisations de jeunesse.

Le Conseil est principalement investi des missions suivantes :

- favoriser dans l'intérêt général, grâce à sa composition, par-delà les légitimes différences de point de vue, le dialogue et la construction de recommandations partagées entre les corps intermédiaires qui composent notre société ;
- fournir des avis étayés assortis de préconisations préalablement négociées en vue d'aider les décideurs publics, et notamment le Gouvernement et le Parlement, à adopter ou à conduire, les mesures de politique économique, sociale et environnementale qu'ils envisageraient de prendre ;
- recueillir ou susciter, sous des formes adaptées (pétitions, plates formes...), la parole citoyenne, en vue d'en tenir compte dans l'élaboration de ses avis et de ses préconisations ;
- participer, notamment en coopérant avec d'autres organismes et institutions, à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social et environnemental.

Pour la première fois dans l'histoire du Conseil, des orientations stratégiques de la nouvelle mandature ont été votées par l'assemblée plénière du Conseil le 23 février 2016, autour de deux axes qui guident ses travaux : favoriser la cohésion sociale et réussir les transitions. Les réformes engagées, notamment dans la prise en compte de la parole citoyenne ou le suivi dans le temps de l'impact des préconisations émises étaient précurseuses de la réforme annoncée en 2018.

Le conseil des ministres du 4 septembre 2019 a confirmé que le CESE serait un acteur essentiel de la réforme institutionnelle souhaitée par le Président de la République qui prévoit notamment que :

- en ayant la faculté de recourir à l'expertise requise, le Conseil sera systématiquement consulté sur tout projet de loi ayant un objet économique, social ou environnemental ;
- il pourra être consulté par le gouvernement et le Parlement sur toute question à caractère économique, social ou environnemental ;
- le CESE, devenu le conseil de la participation citoyenne, sera l'instance, notamment sous la forme de conventions, qui sera en charge d'organiser la consultation de nos concitoyens, que ce soit sur saisine du Gouvernement ou sur auto-saisine ;
- la pétition citoyenne (d'ores et déjà inscrite dans la loi organique) sera dématérialisée pour permettre de recueillir les 500 000 signatures prévues par les textes ;
- il pourra être consulté par les assemblées parlementaires sur les propositions de loi.

Enfin, la composition du Conseil serait également appelée à évoluer, de 233 à, même si ce chiffre n'est pas définitivement arrêté, environ 155 membres.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF</b>	<b>Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation</b>
INDICATEUR	Production intellectuelle du CESE
INDICATEUR	Activités partenariales
INDICATEUR	Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux
<b>OBJECTIF</b>	<b>Assurer le bon fonctionnement de l'institution</b>
INDICATEUR	Assiduité aux réunions
INDICATEUR	Fonctionnement
INDICATEUR	Gestion environnementale de l'institution

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF mission**

Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation

**INDICATEUR mission**

## Production intellectuelle du CESE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre d'avis produits	Nb	27	31	25	29	30	30
Etudes et communications	Nb	1	1	5	4	5	5

**Précisions méthodologiques**

Le premier indicateur concerne les avis votés par l'assemblée quel que soit leur mode de saisine (gouvernement, Parlement, pétition citoyenne ou saisine d'initiative). Peuvent s'y ajouter les résolutions, textes courts également votés par l'assemblée plénière ; par différence, le deuxième indicateur concerne les études et documents élaborés en formation de travail (sections, délégations), généralement présentés sans vote en assemblée plénière.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Il est toujours constaté la dernière année de la mandature une faible accélération du nombre de travaux adoptés, ce sera certainement le cas en 2020.

**INDICATEUR**

## Activités partenariales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de colloques et événements institutionnels organisés par le CESE ou en partenariat	Nb	230	200	190	190	200	200
Nombre de personnes ayant participé à un de ces colloques et événements organisés au CESE	Nb	51 000	50 000	45 000	45 000	50 000	50 000

**Précisions méthodologiques**

Source des données : le CESE et le prestataire régie événementielle du CESE.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Stabilité par rapport à la réalisation 2018.

**INDICATEUR****Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de visiteurs	Nb	380 950	400 000	410 000	410 000	430 000	430 000
Retombées presse (articles mentionnant le CESE, son Président, ses membres, ses travaux à travers la presse écrite, web et audiovisuelle)	Nb	7 240	7 973	6 100	8 000	8 500	8 500

**Précisions méthodologiques**

Source des données : CESE pour le nombre de visiteurs et prestataire revue de presse pour les retombées presse.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Le nombre de retours presse, en croissance significative depuis 2017 devrait augmenter encore en 2020 à la faveur de l'intérêt médiatique suscité par la réforme du CESE et par l'organisation des conventions citoyennes.

**OBJECTIF****Assurer le bon fonctionnement de l'institution****INDICATEUR****Assiduité aux réunions**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de présence en plénières	%	72	71	70	70	70	70
Taux de présence en sections	%	74	75	75	75	75	75

**Précisions méthodologiques**

Source des données : CESE.

Mode de calcul : les taux de présence en section sont calculés de manière différente depuis 2014 : certains conseillers choisissent d'être membres de deux sections ; leur présence est décomptée sur une seule section car la simultanéité des réunions peut expliquer leur absence à la deuxième section d'où une surestimation des absences les années précédentes.

**INDICATEUR****Fonctionnement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Evolution des dépenses de fonctionnement stricto sensu par membre	€	20 800	20 600	20 000	20 000	21 000	21 000
Pourcentage des recettes de valorisation du Palais d'Iena par rapport au budget du CESE	%	4,8	4,8	5	5	4,5	4,5

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La dotation de 4,2 M€ pour l'organisation d'une convention citoyenne et entamer la transformation du CESE en 2020, fait mécaniquement croître les dépenses de fonctionnement par membre et baisser de taux de financement du CESE par ses ressources propres.

## INDICATEUR

## Gestion environnementale de l'institution

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Bilan carbone des déplacements des membres du CESE	Tonne de CO2	1 200	1 150	1 150	1 150	1 130	1 150
Consommation annuelle de gaz	mètre cube	140 000	130 000	123 000	123 000	123 000	123 000
Consommation électrique	kWh	1 740 000	1 750 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Consommation d'eau	mètre cube	4 600	4 250	4 250	4 250	4 250	4 250

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La diminution du coût carbone des déplacements des membres est principalement obtenue grâce aux remplacements des transports aériens métropolitains par les transports ferroviaires au fur et à mesure de la mise en place de ligne à grande vitesse (Strasbourg, Bordeaux, Marseille etc.).

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	0	<b>30 273 002</b>	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	0	<b>12 368 721</b>	2 000 000
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	0	<b>1 797 240</b>	0
<b>Total</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>0</b>	<b>44 438 963</b>	<b>2 000 000</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	0	<b>30 273 002</b>	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	0	<b>12 368 721</b>	2 000 000
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	0	<b>1 797 240</b>	0
<b>Total</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>0</b>	<b>44 438 963</b>	<b>2 000 000</b>



## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 402 690	1 699 164	0	<b>27 101 854</b>	0
02 – Fonctionnement de l'institution	8 781 187	2 899 480	0	<b>11 680 667</b>	2 000 000
03 – Communication et international	749 442	707 000	0	<b>1 456 442</b>	0
<b>Total</b>	<b>34 933 319</b>	<b>5 305 644</b>	<b>0</b>	<b>40 238 963</b>	<b>2 000 000</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 402 690	1 699 164	0	<b>27 101 854</b>	0
02 – Fonctionnement de l'institution	8 781 187	2 899 480	0	<b>11 680 667</b>	2 000 000
03 – Communication et international	749 442	707 000	0	<b>1 456 442</b>	0
<b>Total</b>	<b>34 933 319</b>	<b>5 305 644</b>	<b>0</b>	<b>40 238 963</b>	<b>2 000 000</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	34 933 319	36 233 319	200 000	34 933 319	36 233 319	200 000
Rémunérations d'activité	22 246 950	23 445 257	200 000	22 246 950	23 445 257	200 000
Cotisations et contributions sociales	12 472 069	12 602 937	0	12 472 069	12 602 937	0
Prestations sociales et allocations diverses	214 300	185 125	0	214 300	185 125	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	5 305 644	8 205 644	400 000	5 305 644	8 205 644	400 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 305 644	8 205 644	400 000	5 305 644	8 205 644	400 000
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	0	0	1 400 000	0	0	1 400 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	0	1 400 000	0	0	1 400 000
<b>Total</b>	<b>40 238 963</b>	<b>44 438 963</b>	<b>2 000 000</b>	<b>40 238 963</b>	<b>44 438 963</b>	<b>2 000 000</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	30 273 002	25 673 838	4 599 164	30 273 002
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	12 368 721	9 469 241	2 899 480	12 368 721
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	1 797 240	1 090 240	707 000	1 797 240
<b>Total</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Les dépenses de personnel sont réparties entre :

1. les rémunérations des membres et personnalités associées, soit 12 084 774 €, incluses dans l'action 1 ;
2. le financement budgétaire de la Caisse de retraite, soit 8 163 288 €, inclus dans l'action 1 ;
3. les rémunérations des personnels du CESE, soit 15 985 257 €, réparties entre les trois actions.

**Indemnité des membres**

Les crédits 2019 sont fixés à 12,1 M€. Les indemnités des membres sont définies par les dispositions du décret n° 59-602 du 5 mai 1959 modifié relatif à la rémunération et aux indemnités des membres du Conseil économique, social et environnemental.

Depuis le 1er janvier 2019, les 233 membres du Conseil économique, social et environnemental perçoivent une rémunération mensuelle brute de 1 866,60 € (rémunération proprement dite et qui correspond au tiers de l'indemnité parlementaire fixée par décret n° 59-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement), complétée de l'indemnité de résidence (3 %) soit 56 € et d'une indemnité représentative de frais, égale à la somme de ces deux premiers éléments, soit 1 922,60 €, soit un total de 3 845,20€ bruts.

Les cotisations mensuelles à la Caisse de retraites des anciens membres dues par les conseillers en activité s'élèvent à 691,39 €.

Compte tenu de la CSG et de la CRDS, le montant net mensuel perçu est de 2 787,35 € qui correspond à un montant mensuel net imposable de 1 085,34 €.

En ce qui concerne les personnalités associées, le montant maximum annuel de leur rémunération est de 13 381,28 €. Ce montant a été précisé par le décret n° 2012-288 du 29 février 2012 : la rémunération des personnalités associées est de 288,39 € par présence en réunion de section auxquels s'ajoutent éventuellement 461,42 € pour chacun des rapports qu'elles sont amenées à présenter.

**Le financement budgétaire de la caisse de retraite des anciens membres**

Instituée par la loi n° 57-761 du 10 juillet 1957, son maintien a été confirmé par l'article 8 du décret n° 59-601 du 5 mai 1959.

Pour ce qui concerne son financement, l'article 2 de son règlement précise qu'il est assuré :

- par une retenue obligatoirement opérée chaque mois sur l'indemnité des membres du Conseil. Cette retenue s'élève à 36,12 % du total de l'indemnité de base, le montant global pour tous les conseillers étant estimé à 1,93 M€ en 2019 ;
- par une cotisation « patronale » égale au double de celle des conseillers dans la limite de 2,863 M€ ;
- par l'inscription, au budget du CESE, des sommes nécessaires pour assurer son fonctionnement, ces crédits constituant une subvention dite d'équilibre ;
- par les revenus du portefeuille échus au cours de l'exercice précédent.

Pour 2020, le financement budgétaire de la Caisse de retraite est prévu pour 8 263 288 € dont 2 863 288 € au titre de la cotisation du double et 5 400 000 € pour la subvention dite d'équilibre.

Le CESE a mis en place au 16 novembre 2015 un certain nombre de mesures visant à stabiliser le fonds de réserve de la Caisse de retraite : augmentation des taux de cotisation, suppression de la cotisation dite du double pour un premier mandat, suppression de certains avantages familiaux, plafonnement des pensions de réversion et augmentation de la cotisation de sauvegarde.

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

### TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants								

### TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			

### MESURES DE PÉRIMÈTRE

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020</i>	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A +	18	0	0	0	0	0	0	18
Catégorie A	21	0	0	0	0	0	0	21
Catégorie B	22	0	0	0	0	0	0	22
Catégorie C	66	0	0	0	0	0	0	66
Contractuels	23	0	0	0	+4	0	+4	27
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>+4</b>	<b>0</b>	<b>+4</b>	<b>154</b>

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A +	1	1	7,00	1	1	7,00	0,00
Catégorie A	2	2	9,00	2	2	9,00	0,00
Catégorie B	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Catégorie C	1	1	9,00	1	1	9,00	0,00
Contractuels	0	0	0,00	4	4	1,00	4,00
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8,50</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>4,75</b>	<b>4,00</b>

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	150	154
Services régionaux	0	0
Opérateurs	0	0
Services à l'étranger	0	0
Services départementaux	0	0
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>154</b>

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 – Représentation des activités économiques et sociales	57
02 – Fonctionnement de l'institution	85
03 – Communication et international	12
<b>Total</b>	<b>154</b>

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 1

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- au dénominateur, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par les juridictions financières pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc.
- au numérateur, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (6.80 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels, sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines, un coefficient de 74.87 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants », afin de tenir compte notamment des personnels accueillis en détachement entrant (37 agents, soit près d'un quart du plafond d'emplois autorisé).

Il convient de préciser que le Conseil économique, social et environnemental assure l'intégralité de la fonction paie, au-delà des opérations de préliquidation de la paie.

Par ailleurs, la gestion des conseillers (paiement des indemnités, de la retraite, suivi administratif), n'est pas prise en compte.

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs « gérants » à 5.12 ETP.

		Effectif intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois) 146
<b>Effectifs gérant en ETP</b>	<b>5,12</b>	<b>3,51%</b>
administrant et gérant	2,94	2,01%
organisant la formation	0,53	0,36%
consacrés aux conditions de travail	0,45	0,31%
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	1,20	0,82%

Sous plafond d'emplois		Hors plafond d'emplois	
Intégralement gérés	Partiellement gérés	Intégralement gérés	Partiellement gérés
146	38	3	8
74,87%	19,49%	1,54%	4,10%

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>22 246 950</b>	<b>23 445 257</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>12 472 069</b>	<b>12 602 937</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	2 921 096	2 921 096
- <i>Civils (y.c. AT)</i>	2 921 096	2 921 096
- <i>Militaires</i>		6
- <i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>		
- <i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	9 550 973	9 681 841
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>214 300</b>	<b>185 125</b>
<b>Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)</b>	<b>34 933 319</b>	<b>36 233 319</b>
<b>Total Titre 2 (hors Cas pensions)</b>	<b>32 012 223</b>	<b>33 312 223</b>
FDC et ADP prévus en T2	200 000	200 000

La diminution des prestations est due à la baisse du cout des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE), versées à d'anciens agents contractuels (4 agents indemnisés en 2019).

Le cout des ARE varie en fonction du nombre d'allocataires, de leur niveau de rémunération antérieur, de la durée d'indemnisation, ainsi que de l'éventuelle reprise d'un emploi.

Il est prévu en 2020 l'indemnisation de 4 agents pour un cout total de 165.685 €

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2019 retraitée</b>	<b>32,04</b>
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	32,01
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,03
- GIPA	0,0
	0
- Indemnisation des jours de CET	0,0
	3
- Mesures de restructurations	0,0
	0
- Autres	0,0
	0
<b>Impact du schéma d'emploi</b>	<b>0,79</b>
EAP schéma d'emplois 2019	0,44
Schéma d'emplois 2020	0,35
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,02</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,15</b>
GVT positif	0,11
GVT négatif	0,04
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,33</b>
Indemnisation des jours de CET	0,04
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,30
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,02</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,02
Autres	0,00
<b>Total</b>	<b>33,31</b>

La ligne autre de la rubrique "Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA" correspond à une enveloppe dédiée aux vacataires.

Le montant de -0,02 M€ correspond à la diminution du versement des ARE.

Les montants de GVT positif représente 0,34 % et le GVT négatif représente 0,11 % de la masse salariale du CESE.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A +	101 621	122 831	104 459	91 930	111 737	94 867
Catégorie A	83 627	84 537	74 755	75 630	76 677	67 634
Catégorie B	48 383	58 633	60 131	43 625	53 126	54 443
Catégorie C	43 616	52 402	51 571	39 250	47 551	46 537
Contractuels	63 349	98 938	46 707	46 632	75 151	33 600

Les coûts d'entrée sont supérieurs aux coûts de sortie pour deux catégories d'emplois :

- contractuels : cette différence provient de l'évolution des recrutements (d'équivalent catégorie C à équivalent catégorie A) ;
- catégorie A : cette différence s'explique par le faible nombre des entrées et des sorties.



## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Mesures statutaires	0					22 015	22 015
Mise en oeuvre du protocole PPCR	105		A+ A B et C	01-2020	12	22 015	22 015
<b>Total</b>						<b>22 015</b>	<b>22 015</b>

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration collective				
Logement, prêt immobilier				
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies	20	2 000		2 000
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)				
Santé (soins et prévention)				
Autres				
<b>Total</b>		<b>2 000</b>		<b>2 000</b>

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## INDICATEURS IMMOBILIERS

## RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

## Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

## Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
0	0	7 105 644	7 105 644	0

### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
8 205 644 1 800 000	8 205 644 1 800 000	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>10 005 644</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
100%	0%	0%	0%

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 68,1%****Représentation des activités économiques et sociales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	25 673 838	4 599 164	<b>30 273 002</b>	0
Crédits de paiement	25 673 838	4 599 164	<b>30 273 002</b>	0

Cette action regroupe l'ensemble des activités liées à la production de travaux consultatifs du CESE, qu'il s'agisse des travaux des membres du CESE (avis, rapports, études) ou de travaux issus de conventions citoyennes, que le CESE organise pour la première fois en 2019.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	25 673 838	25 673 838
Rémunérations d'activité	15 940 792	15 940 792
Cotisations et contributions sociales	9 670 210	9 670 210
Prestations sociales et allocations diverses	62 836	62 836
Dépenses de fonctionnement	4 599 164	4 599 164
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 599 164	4 599 164
<b>Total</b>	<b>30 273 002</b>	<b>30 273 002</b>

Les dépenses de cette action sont principalement celles d'indemnités des membres, des personnalités associées et des personnels du CESE affectés à la fonction consultative. La partie hors titre 2 correspond pour plus de 70% à l'organisation de la deuxième convention citoyenne et pour les 30% restant ils correspondent aux déplacements des membres et des personnalités associées.

**ACTION n° 02 27,8%****Fonctionnement de l'institution**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	9 469 241	2 899 480	<b>12 368 721</b>	2 000 000
Crédits de paiement	9 469 241	2 899 480	<b>12 368 721</b>	2 000 000

Cette action identifie les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'institution dans tous ces aspects, qu'il s'agisse de ressources humaines où un important effort de polyvalence et de formation est réalisé, de gestion logistique où l'accent est mis sur le respect des normes environnementales, ou encore de l'entretien et de la modernisation d'un bâtiment partiellement classé.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	9 469 241	9 469 241
Rémunérations d'activité	6 729 648	6 729 648
Cotisations et contributions sociales	2 629 930	2 629 930
Prestations sociales et allocations diverses	109 663	109 663
Dépenses de fonctionnement	2 899 480	2 899 480
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 899 480	2 899 480
Dépenses d'investissement		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		
<b>Total</b>	<b>12 368 721</b>	<b>12 368 721</b>

Les principaux postes de dépense de cette action correspondent aux coûts de fonctionnement du palais d'Iéna (entretien, fluides, gardiennage nettoyage), pour près de 2M€ ; le reste des crédits affectés est principalement consacré aux dépenses informatiques et liées aux personnels (formation, restaurant administratif, mises à disposition etc.).

A noter que des attributions de produits proviennent de la valorisation du Palais d'Iéna par l'accueil d'événements se déroulant au Palais ou à la perception de recettes de mécénat.

**ACTION n° 03 4,0%****Communication et international**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	1 090 240	707 000	<b>1 797 240</b>	0
Crédits de paiement	1 090 240	707 000	<b>1 797 240</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 090 240	1 090 240
Rémunérations d'activité	774 817	774 817
Cotisations et contributions sociales	302 797	302 797
Prestations sociales et allocations diverses	12 626	12 626
Dépenses de fonctionnement	707 000	707 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	707 000	707 000
<b>Total</b>	<b>1 797 240</b>	<b>1 797 240</b>

Les crédits de fonctionnement nécessaires sont évalués à 707 000€ ; ils sont destinés aux dépenses de communication (657 000€) et aux relations internationales (50 000€).

